

Lettre d'information N° 10 25 février 2022

Informations sur les paiements des aides PAC 2021

Bonjour,

nous vous informons que :

- les aides MAEC et Bio 2021 vont être versées à partir du mercredi 2 mars 2022 ;
- l'aide aux veaux sous la mère 2021 sera également versée à partir du 2 mars 2022 ;
- l'aide à l'assurance récolte 2021 est versée depuis le 16 février 2022 ;
- les aides couplées aux légumineuses fourragères, aux protéagineux et au houblon sont versées depuis le 16 février 2022 ;
- les aides couplées aux légumineuses déshydratées et aux semences de légumineuses fourragères seront versées à partir du 2 mars 2022.

Vous pourrez consulter le détail de ces versements sur votre compte TELEPAC personnel, dans les relevés de situation.



Vous en souhaitant bonne réception,

Très cordialement,

Le chef du Service de l'Économie Agricole et Rurale
Patrick BARNET

Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:

05-17-17-39-39

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)